

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

**PRÊT À TAUX ZÉRO POUR L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE DES PERSONNES
HANDICAPÉES - (N° 494)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

M. Darmanin, M. Douillet, M. Martin, M. Door, M. Couve, M. Perrut, M. Gosselin, M. Myard,
M. Lazaro, M. Salen, M. Lurton, M. Berrios, M. Teissier, M. de Mazières, M. Le Mèner,
M. Robinet, Mme Fort, Mme Louwagie, M. Aubert, M. Poisson, M. Foulon, M. Cinieri, M. Tetart,
M. Straumann, M. Gérard, M. Decool, M. Hetzel, M. Jean-Pierre Vigier, M. Martin-Lalande,
M. Vannson, M. Larrivé, M. Sturni, M. Gandolfi-Scheit, M. Morel-A-L'Huissier, M. Le Fur,
M. Jacquat, M. Cherpion, M. Bénisti, M. Salles, M. Tuaiva, M. Hillmeyer, M. Abad et Mme Poletti

TITRE

Substituer aux mots :

« accorder un prêt à taux zéro pour l'aménagement du domicile des personnes handicapées
moteur »

les mots :

« favoriser l'accès des personnes handicapées à un logement adapté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à refléter plus justement dans le titre de la proposition de loi l'objectif poursuivie par celle-ci, qui ne se limite pas à la création d'un prêt à taux zéro pour travaux d'aménagement du logement des personnes handicapées mais vise, plus globalement, à promouvoir un ensemble de dispositifs permettant aux personnes handicapées de bénéficier d'un logement adapté à leur situation.